BGE AURA

Appui aux entrepreneurs

CATALOGUE

FORMATION & ACCOMPAGNEMENT

Création et reprise d'entreprise

2026

Réussissez la création et le développement de votre entreprise avec BGE !

Gagnez en autonomie et montez en compétences avec l'offre formation - accompagnement pour les entrepreneurs proposée par BGE. Quel que soit votre projet et votre profil nous avons la solution adaptée à votre besoin.

Faites le choix de l'efficacité !
Comme Marie et les 68 000 personnes ayant suivi un parcours de formation et/ou d'accompagnement chez BGE en 2024.

«Toute cette aventure demande de la préparation, et j'ai eu la chance d'être accompagnée par BGE Aura d'avril à septembre 2024. Cet accompagnement a été un véritable tremplin : business plan, formation, mise en réseau…
Grâce à cette structure, j'ai pu poser des bases solides et me lancer sereinement. »

Valentine BOURLIER– Nos Beaux Terroirs(42)

Pourquoi choisir BGE Aura ?

- **Investissement durable**

Acquérir des compétences entrepreneuriales transversales est un facteur clé pour créer une entreprise et réussir.

- **Qualité & expertise**

BGE est un organisme de formation spécialisé en création d'entreprise depuis plus de 40 ans. Toutes les structures BGE répondent au décret qualité de 2015, sont référencées Datadock et certifiées Qualiopi.

- **Expérience**

Des conseillers-formateurs spécialisés et rigoureusement sélectionnés

- **Sur mesure**

L'accompagnement et la formation sont personnalisés pour s'adapter à votre réalité et vos besoins (présentiel / distanciel/ court / long / individuel / collectif…)

- **Accompagnement dans la durée**

Les conseillers-formateurs de BGE sont à vos côtés tout au long de votre parcours (en amont de la réflexion, pour accompagner la création, en aval pour sécuriser et développer votre activité).

- **Proximité**

29 lieux d'accueil vous sont proposés pour vous faciliter l'accès à la formation.

- **Résultats**

Être accompagné par un professionnel favorise la pérennité de son entreprise (80 % de pérennité à 3 ans pour les entreprises créées après un accompagnement par BGE, contre 70 % pour la moyenne nationale).

Voilà 12 ans que j'évolue au sein de la structure, avec des missions d'accompagnement et de formation des entrepreneurs, en individuel et en collectif. Un constat : nous avons à cœur de faire du sur-mesure et de monter avec vous le projet à la bonne dimension et qui correspond à vos ambitions !
Emilie Grondin-Fleury – conseillère-formatrice BGE Aura

Modalités de prise en charge

Que vous soyez salarié, indépendant, demandeur d'emploi ou agent de la fonction publique, de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos formations (partiellement ou totalement). Notre équipe définira avec vous, au vu de votre situation, les modalités de financement envisageables et vous accompagnera dans toutes les démarches à effectuer.

Une équipe à votre écoute

- Vous hésitez entre plusieurs formations ?
- Vous souhaitez concevoir un parcours sur mesure ?
- Vous voulez en savoir plus sur les démarches à accomplir ?

Notre équipe est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

Mobilisez votre CPF
pour créer et développer votre entreprise !

Retrouvez l'expertise BGE sur la nouvelle appli MonCompteFormation qui vous permet de consulter vos droits à la formation professionnelle, réserver et payer avec votre CPF les formations qui vous intéressent.

Pour découvrir nos offres de formation disponibles sur MonCompteFormation, utilisez notre tuto vidéo :

Téléchargez l'application MonCompteFormation ou rendez-vous sur le site web www.moncompteformation.gouv.fr

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA 04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

Certification Qualiopi

Marque de certification qualité des prestataires de formation.

La marque « Qualiopi » vise à :

- attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès de nos bénéficiaires.

Les structures BGE se sont engagées dans Qualiopi et ont toutes reçu la labellisation avant la date butoir.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Ainsi vous allez trouver un certain nombre de formations dans notre catalogue qui sont certifiées et d'autres prestations qui correspondent à des accompagnements, qui n'entrent pas dans le cadre de la certification Qualiopi.

Ces accompagnements par leur format spécifique (suivi à la demande, point ponctuel, rencontre en entreprise du chef d'entreprise…) répondent également à des critères fixés par nos financeurs, à un cadre de marché ou encore aux exigences qualités du réseau BGE .

Formation ou accompagnement, quelles sont les différences ?

Formation

- **L'approche par compétences :**

Qu'il soit question de formation individuelle ou de formation en collectif, lorsqu'il est indiqué FORMATION, c'est l'approche par compétences qui prime.

La formation respecte les critères d'évaluation Qualiopi et permet à nos entrepreneurs d'acquérir des compétences entrepreneuriales.

« Je tiens à souligner l'engagement de ma conseillère. Elle allie professionnalisme et compétences. Tout au long de l'accompagnement, elle a su grandement m'aider et me conseiller dans la concrétisation de mon projet de création d'entreprise. » ***Pierre V., Clermont-Fd, octobre 2025 - enquête de satisfaction de formation Activ Créa, France Travail***

Accompagnement

- **Les accompagnements correspondent à de l'application projet :**

Lorsqu'il est indiqué accompagnement, c'est l'application projet qui prime.

L'accompagnement PCRE par exemple, qui concerne les entrepreneurs ayant un projet en Auvergne-Rhône-Alpes, entre dans un cadre de marché fixé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce cadre permet de s'adapter aux besoins du chef d'entreprise, identifiés par l'entrepreneur ou son conseiller-formateur référent. Ainsi certains chefs d'entreprises auront des besoins en communication très ponctuels, d'autres chefs d'entreprises pourront être confrontés à des problèmes de gestion, de trésorerie… Ces dernières problématiques pourront donner lieu à un accompagnement plus dense et/ou plus réguliers : c'est ce que l'on appelle « l'application projet ».

« En débutant l'accompagnement avec BGE AURA, notre besoin était clair : avoir un document que l'on puisse présenter à la banque. Ces 10h d'accompagnement ont permis de structurer notre projet et la réalisation de notre plan d'affaires ! »

Diana YAMAMOTO BURGA & Mohamed BOUZID, Restaurant EL INCA à Saint-Etienne (42), ***portrait BGE jan. 2025***

Handicap

Notre organisme de formation est sensibilisé aux problématiques liées au handicap et nous mettons tout en œuvre pour adapter notre approche et notre pédagogie à chaque situation de handicap. **Pour toute question, contactez notre référent handicap au 04 73 35 12 39.**

« L'accompagnement avec mon conseiller a été bénéfique sur plusieurs points : il m'a aidé à réfléchir à mon positionnement, choix de prestations, tarifs…, il m'a permis de monter le dossier de financement Agefiph, financement sans lequel le lancement de l'activité aurait été beaucoup plus compliqué, il m'a permis de corriger différents éléments sur mes supports de communication. Enfin cela était rassurant pour moi de discuter de mon projet très concrètement, avec un professionnel qui a émis un avis sur la pérennité du projet. Je remercie donc grandement BGE Aura et Vincent Madelmont pour cet accompagnement dans ma reconversion qui a réellement changé ma vie. » **Marina SICARD, massages et soins à Cournon d'Auvergne (63), portrait BGE fév. 2026**

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA 04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

BGE AURA

Appui aux entrepreneurs

FORMATION

Emergence

Anté-création

Post-création

FORMATION INDIVIDUELLE

Activ'Créa EMG

Objectifs de la formation

Analyser l'opportunité d'un projet de création / reprise d'entreprise

Construire un plan d'actions personnalisé

PROGRAMME – UN PARCOURS EN 3 ÉTAPES

L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT (1H30)

Vous rencontrez le référent qui vous accompagnera tout au long de votre parcours. Vous exposez votre situation personnelle et professionnelle, vos motivations et explorez ensemble les freins et leviers. À l'issue, 3 options :

La création/reprise d'entreprise n'est pas une opportunité pour vous. Vous préférez reprendre votre recherche d'emploi.

Votre projet est déjà très avancé et vous avez les clés pour concrétiser, en autonomie ou via une autre modalité.

Votre idée mérite d'être approfondie. Vous poursuivez.

LE PARCOURS PERSONNALISÉ

Construit sur mesure avec votre référent, votre parcours comprend :

M0 ★ Optionnel — Émergence (atelier collectif 1h30) : Design Thinking, portraits d'entrepreneurs,

M1 — Connaissance de soi (atelier collectif 1h30+ asynchrone + entretien tutorat 1h) : Ikigai, Quiz'Créa, SWOT personnel

M2 — Gestion de projet (atelier collectif 1h30+ asynchrone + entretien tutorat 1h) : causale/effectuale, carte projet 6 dimensions, pitch 3 min

M3 — Compétences transversales (atelier collectif 1h30 + asynchrone + entretien tutorat 1h) : pitch, réseau 4 cercles

Module 2h sur le fonctionnement de la Micro-entreprise

Module 2h collectif sur la Protection Sociale du chef d'entreprise

L'ENTRETIEN DE BILAN (1H)

En collaboration avec votre référent, vous évaluez si les conditions sont réunies pour poursuivre votre projet. Votre référent vous remet votre passeport Activ'Créa BGE synthétisant votre parcours, vos compétences et un plan d'actions personnalisé.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Autoformation accompagnée asynchrone.

Temps total de formation pour le bénéficiaire de 34h

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation formative : quiz interactifs (Quiz'Créa, vrai/faux), observations formateur, feedbacks groupe

- Évaluation sommative / module : entretien individuel de tutorat (1h) — validation SWOT, carte projet, pitch, statut dans le passeport BGE

- Évaluation finale : bilan individuel (1h) — étude de cas projet du bénéficiaire — plan d'actions ≥3 priorités / 30 jours

Les résultats sont consignés dans un « passeport » complété et commenté comportant un plan d'actions personnalisé.

Public

Demandeur d'emploi, inscrit à France Travail

Prérequis

Pas de prérequis

Durée du parcours estimé

34 h sur 2 mois maximum

(voir modalités pédagogiques pour le parcours détaillé)

Dates et lieux de la prestation

Dates fixées auprès de France Travail.
En moyenne 250 plages d'accueil par mois sur toutes les antennes de BGE AURA (Allier, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)

Modalités d'accès
Entretien individuel de positionnement (1h30)

Délais d'accès
48 h
Inscription auprès de votre conseiller France Travail ou directement depuis votre espace en ligne sur le site de France Travail

Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et au développement des entreprises. Ils ont une expérience significative dans leur domaine et sont formés aux outils BGE (passeport Activ'Créa, Mon Bureau Virtuel).

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Tarif Pris en charge pour les demandeurs d'emploi

Financeurs France Travail

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION COLLECTIVE

Construire et conduire un projet entrepreneurial – RS7655

Certification

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

Objectifs de la formation

- Mesurer l'adéquation personne-projet
- Réaliser une étude de la clientèle et de la concurrence
- Préfigurer un plan marketing et commercial
- Etablir un prévisionnel économique et financier
- Choisir un statut juridique
- Présenter un projet entrepreneurial à l'oral

Programme

Mesurer l'adéquation personne-projet – 7h

- Projet professionnel et projet de vie
- Description d'un projet entrepreneurial
- Compétences du dirigeant
- Transition numérique
- Santé du dirigeant
- Élaboration du plan d'actions

Réaliser une étude de la clientèle et de la concurrence – 14h

- Réglementation de l'activité
- Informations sur le marché
- RSE et transition écologique, Loi handicap et accessibilité
- Outils de l'étude de marché
- Evolution du marché
- Marché et concurrence
- Partenaires et prescripteurs
- Offre, besoins des clients, segmentation de la clientèle
- Positionnement d'une offre

Préfigurer un plan marketing et commercial – 14h

- Stratégie et plan marketing, stratégie et plan commercial
- Zone d'implantation, de chalandise, d'intervention
- Estimation d'un chiffre d'affaires prévisionnel
- Liste des moyens commerciaux
- Outils de communication, objectif de communication et cible

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Public

Toute personne ayant un projet de création ou reprise d'entreprise

Tout dirigeant de petite entreprise

Prérequis

- Comprendre les points essentiels d'un texte écrit
- Réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculette
- Accéder aux applications de traitement de texte, tableur, messagerie électronique, navigation Internet

Durée de la formation

10 jours - 70h

FORMATION MULTIMODALE

Dates et lieux de la formation

Prochaines sessions :

À Clermont-Ferrand

Du 05 octobre au 29 octobre 2026
Date limite d'inscription : 18/09/2026
Date jury : 20/11/2026

À Lyon

Du 19 octobre au 13 novembre 2026
Date limite d'inscription : 02/10/2026
Date jury : 03/12/2026

À Saint-Etienne

Du 09 novembre au 03 décembre 2026
Date limite d'inscription : 23/10/2026
Date jury : 18/12/2026

Tarif 1500€ net de taxe

Financeurs

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Construire et conduire
un projet entrepreneurial – RS7655

Certification

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

Établir un prévisionnel économique et financier – 21h

- Plan de financement, capacité d'autofinancement
- Prix de vente et prix de revient
- Marge, BFR, seuil de rentabilité
- Compte de résultat prévisionnel
- Plan de trésorerie
- Plan de trésorerie

Choisir un statut juridique – 7h

- Différentes formes juridiques et responsabilité du dirigeant
- Impacts sociaux, fiscaux et financiers
- Assurances
- Démarches et documents nécessaires à la création ou à la reprise d'une entreprise

Présenter un projet entrepreneurial à l'oral – 7h

- Argumentaire technique, marketing, commercial, financier de présentation
- Structuration des contenus d'un pitch
- Expression orale
- Réponse aux objections

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, projet, exercices, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rapport écrit et passage devant un jury d'évaluation

Cette certification enregistrée au répertoire spécifique n'ouvre pas droit à la possibilité d'une validation par bloc et n'a pas d'équivalence.
Les débouchés : cette certification permet d'acquérir des compétences mobilisables pour la création et le pilotage d'une entreprise.

Formateurs

Nos formateurs sont des experts reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

Formation inscrite à France Compétences RS7655

Lien direct :

RS7655 - Construire et conduire un projet entrepreneurial

FORMATION INDIVIDUELLE

Construire et conduire un projet entrepreneurial à mon rythme

Certification

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Évaluer l'adéquation personne-projet
- Réaliser une étude de marché
- Préfigurer la stratégie marketing et commerciale
- Choisir des outils de communication
- Établir un prévisionnel économique et financier
- Choisir un statut juridique
- Présenter un projet entrepreneurial à l'oral

Objectifs et programme de l'apprentissage

Accueil (2h)

M1 — Évaluer l'adéquation personne-projet (7,5h)
Comparer les objectifs personnels et professionnels avec le projet entrepreneurial
Analyser les points forts et points de vigilance du projet et du profil de l'entrepreneur
Décrire le projet entrepreneurial et réaliser un plan d'actions personnel

M2 — Réaliser une étude de marché (19,5h)
Recueillir des informations sur le marché à l'aide de techniques adaptées
Déterminer les composantes du secteur d'activité et décrire les caractéristiques de la clientèle
Analyser les informations collectées sur le marché global et local
Appliquer une recherche documentaire pour maîtriser la réglementation liée au projet
Rédiger de manière synthétique les résultats de l'étude de marché

M3 — Préfigurer la stratégie marketing et commerciale (13h)
Décrire les étapes d'élaboration d'une stratégie marketing et commerciale
Construire une offre qui répond aux besoins des clients
Fixer des objectifs de vente et sélectionner les moyens commerciaux

M4 — Choisir des outils de communication (8h)
Distinguer les canaux et outils de communication et les associer à un objectif
Rédiger un message de communication adapté à une clientèle cible et à un support
Établir les caractéristiques d'une identité visuelle

M5 — Établir un prévisionnel financier (24h)
Distinguer les éléments constitutifs d'un budget prévisionnel et les conditions de rentabilité
Construire un plan de financement
Calculer un prix de vente et construire un compte de résultat prévisionnel
Construire un plan de trésorerie

Voir page suivante

Format

Formation en format asynchrone (100% en ligne), accompagnée d'entretiens individuels en présentiel ou en distanciel.

Public

Toute personne ayant un projet de création d'entreprise quel que soit le secteur d'activité

Tout entrepreneur qui a besoin de consolider son entreprise

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

87h en asynchrone et 9 h en rendez-vous individuel
96 h sur 6 mois maximum

Dates la formation

Entrées et sorties permanentes
Ecrivez-nous : contact@bge-aura.fr

Modalités d'accès
Entretien individuel de positionnement (1h)

Tarif

1500 € net de taxe

Financeurs

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Construire et conduire un projet entrepreneurial à mon rythme

Certification

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

M6 — Choisir le statut juridique (14h)
Distinguer les formes juridiques et argumenter les choix de statut
Planifier les démarches et formalités administratives nécessaires à la création
M7 — Présenter un projet entrepreneurial à l'oral (8h)
Construire un argumentaire de promotion articulant une proposition de valeur
Maîtriser les éléments clés d'une communication orale efficace et structurer le pitch

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation collective en présentiel ou en e-learning distanciel
Individualisation des parcours
Temps tutoré et soutien personnalisé en entretiens individuels
Apports méthodologiques et application au projet
Accès au bureau virtuel BGE + à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formatives par module : quiz de connaissances, exercices d'entraînement avec corrigés, observations formateur, productions individuelles (fiches, tableaux, calculs).

Sommatives par module :

- M1 : description du projet réaliste, plan d'actions cohérent avec points forts/vigilances
- M2 : parties dédiées BGE PRO complétées, outil d'analyse de marché cohérent avec le secteur
- M3 : méthode de calcul CA juste, méthode de calcul prix de vente juste, liste des moyens commerciaux cohérente
- M4 : liste des éléments d'identité visuelle complète
- M5 : compte de résultat prévisionnel conforme, plan de trésorerie avec coûts fixes/variables maîtrisés
- M6 : démarches et formalités administratives maîtrisées, chronologie planifiée
- M7 : pitch respectant les codes (arguments synthétiques, aisance orale), mise en valeur des atouts

MODALITÉS DE VALIDATION

- À l'issue du parcours, le candidat présente un livrable (business plan) à un jury
- Le jury évalue l'atteinte des compétences du référentiel RS5508
- 2 objectifs globaux à valider : analyser l'opportunité d'un projet + construire un plan d'actions personnalisé

Cette certification enregistrée au répertoire spécifique (RS5508) n'ouvre pas droit à la possibilité d'une validation par bloc et n'a pas d'équivalence.
Les débouchés : cette certification permet d'acquérir des compétences mobilisables pour la création et le pilotage d'une entreprise, et plus largement pour le poste de dirigeant.

Matériel nécessaire

- Avoir l'équipement nécessaire pour suivre une formation à distance : ordinateur, connexion Internet et webcam.
- Pack Office moins de 5 ans ou suite bureautique libre compatible Office (dernière version)
- Un casque est recommandé.
- Accès à l'outil Teams ou autre pour les rendez-vous de tutorat.

Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

Formation inscrite à France Compétences RS5508

Lien direct :
www.francecompetences.fr/recherche/rs/5508

FORMATION COLLECTIVE

Gérer et développer une micro-entreprise

Objectifs de la formation

- Assurer la conformité légale et financière d'une micro-entreprise
- Décrire une offre de produits et/ou de services
- Organiser la fonction commerciale d'une micro-entreprise
- Préparer le développement d'une entreprise et/ou l'adaptation d'un modèle économique

PROGRAMME

Assurer la conformité légale et financière - 7h

• Définition de la micro-entreprise et périmètre de l'activité
• Seuils du régime micro et seuils de franchise de TVA
• Activités éligibles et activités exclues
• Fonctionnement du régime micro-fiscal
• Fonctionnement du régime micro-social
• Calcul du résultat fiscal et des cotisations sociales
• Analyse de la pertinence du régime micro au regard des objectifs du dirigeant

Décrire une offre de produits et/ou services – 7h

• Analyse de la cible et identification de ses besoins
• Identification des obstacles d'accès à l'offre, y compris liés aux situations de handicap
• Analyse de la concurrence (directe et indirecte)
• Structuration de l'offre et proposition de valeur
• Détermination du prix de vente et de la marge

Organiser la fonction commerciale - 7h

• Détermination des objectifs de chiffre d'affaires et de vente
• Conception d'actions commerciales adaptées à la cible
• Intégration des principes de la responsabilité sociétale (RSE)
• Organisation administrative et comptable de l'activité
• Mise en place d'indicateurs simples de pilotage commercial et financier

Préparer le développement et anticiper un changement de régime – 7h

• Construction d'une matrice produits / clients
• Élaboration d'un prévisionnel
• Analyse des impacts du dépassement des seuils
• Comparaison des régimes micro et réel
• Identification des démarches à effectuer

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation collective en présentiel et distanciel
Individualisation des parcours
Temps tutoré et soutien personnalisé en entretiens individuels
Apports méthodologiques
Application au projet

Accès au bureau virtuel BGE + à un plan d'affaires en ligne

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rapport écrit + jury de certification

MODALITÉS DE VALIDATION

Remplissage d'un dossier d'évaluation de 6 pages

Cette certification enregistrée au répertoire spécifique (RS7333) n'ouvre pas droit à la possibilité d'une validation par bloc et n'a pas d'équivalence.
Les débouchés : cette certification permet d'acquérir des compétences mobilisables pour la création et le pilotage d'une entreprise, mais plus largement pour le poste de dirigeant.

Tarif 980 € net de taxe

Financeurs Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Certification

FRANCE compétences CERTIFICATION enregistrée au Répertoire spécifique

Public

Tout micro-entrepreneur

Toute personne ayant un projet de création de micro-entreprise

Prérequis

- Comprendre les points essentiels d'un texte écrit
- Réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculette
- Accéder aux applications de traitement de texte, tableur, messagerie électronique, navigation internet

Durée de la prestation

4 jours / 28 heures sur 3 semaines maximum

Dates et lieux de la prestation

Prochaines sessions

À Clermont-Ferrand
Du 22 septembre au 01 octobre 2026
Date limite d'inscription : 04/09/2026
Date jury : 15/10/2026

100% distance
Du 12 octobre au 27 octobre 2026
Date limite d'inscription : 04/09/2026
Date jury : 25/09/2026

Du 30 novembre au 11 décembre 2026
Date limite d'inscription : 13/11/2026
Date jury : 22/12/2026

Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr –
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

Formation inscrite à France Compétences RS7333

Lien direct :
www.francecompetences.fr/recherche/rs/7333

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION COLLECTIVE

Développer l'activité commerciale avec les réseaux sociaux

Certification

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

Objectifs de la formation

- Définir des objectifs commerciaux réalistes et analyser les cibles.
- Comparer et choisir les réseaux sociaux adaptés.
- Créer des comptes entreprise et une identité visuelle cohérente.
- Définir un rythme de publication et des outils de suivi.
- Élaborer des contenus rédactionnels et visuels percutants.
- Concevoir des vidéos promotionnelles adaptées.
- Utiliser les indicateurs et gérer les interactions pour optimiser la stratégie.

AVANTAGES DE LA FORMATION

Maîtriser les fondamentaux du développement commercial via les réseaux sociaux, en alignant stratégie, contenu et suivi pour atteindre des objectifs concrets (acquisition de prospects, notoriété, engagement).

PROGRAMME

MODULE 1 – STRATEGIE ET PREPARATION

1.1 Cadrage stratégique (C1)

• Identifier les objectifs commerciaux (acquisition, notoriété, fidélisation).

• Analyser les caractéristiques de la cible (âge, localisation, centres d'intérêt).

• Évaluer les ressources mobilisables (temps, budget, compétences).

1.2 Choix des plateformes (C2)

• Panorama des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, TikTok, etc.).

• Comparaison des typologies d'utilisateurs et formats de contenu.

• Analyse concurrentielle : Identifier les plateformes utilisées par les concurrents.

• Exercices en autonomie : Rédiger une fiche de cadrage stratégique pour son entreprise. Sélectionner 2 plateformes et justifier ses choix par écrit

MODULE 2 – MISE EN PLACE OPERATIONNELLE

2.1 Déploiement des comptes (C3)

• Processus de création de comptes entreprise (Facebook, LinkedIn, Instagram).

• Charte graphique : Logo, couleurs, visuels adaptés.

• Renseigner les informations clés (présentation, coordonnées, liens).

2.2 Planification et suivi (C4)

• Définir une fréquence de publication adaptée à la cible.

• Outils de planification (calendrier éditorial, outils comme Trello ou Meta Business Suite).

• Mise en place d'in1dicateurs de suivi (KPI : vues, likes, partages)

• Exercices en autonomie : Créer un compte entreprise sur 1 plateforme.

• Élaborer un calendrier éditorial pour 1 mois.

Voir page suivante

Public

La certification s'adresse aux porteurs de projets ayant déjà créé leurs pages réseaux sociaux, aux dirigeants de TPE/PME indépendants et leurs collaborateurs en charge de leur communication marketing devant acquérir des compétences complémentaires en lien avec le développement de l'activité commerciale par les réseaux sociaux.

Tout dirigeant de petite entreprise.

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

4 jours / 28 heures sur 3 semaines maximum

21 heures présentiel /distanciel (synchrone)

+ 7 heures de travail guidé en autonomie (asynchrone)

Dates et lieux de la formation

100% distance

Du 14 septembre au 22 septembre 2026
Date limite d'inscription : 29/08/2026

Du 22 octobre au 30 octobre 2026
Date limite d'inscription : 02/10/2026

Du 16 novembre au 24 novembre 2026
Date limite d'inscription : 30/10/2026

Du 07 décembre au 15 décembre 2026
Date limite d'inscription : 20/11/2026

Tarif 1200 € net de taxe

Financeurs Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Développer l'activité commerciale avec les réseaux sociaux

Certification

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

MODULE 3 – PRODUCTION DE CONTENU

3.1 Création de contenu (C5)

- Règles de rédaction pour les réseaux sociaux (accroche, ton, call-to action).
- Création de visuels : outils (Canva, Adobe express) et bonnes pratiques.
- Cohérence entre message et visuel.

3.2 Création vidéo (C6)

- Formats vidéo adaptés à chaque plateforme (reels, stories, vidéos longues).
- Scénarisation : message clair et mémorable.
- Outils de montage (capcut, inshot).
- Exercices en autonomie : rédiger 2 posts + créer 1 visuel.
- Réaliser une vidéo de 30 secondes.

MODULE 4 – SUIVI ET OPTIMISATION

4.1 pilotage et engagement (C7)

- Analyser les indicateurs (taux d'engagement, croissance abonnés).
- Répondre aux commentaires et messages (ton, réactivité).
- Ajuster la stratégie en fonction des résultats.
- Étude de cas : optimisation d'une campagne existante.
- Exercices en autonomie : analyser les stats d'un compte fictif et proposer des ajustements.
- Identification des démarches à effectuer

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation présentielle/distancielle synchrone (21h) + Travail interséquence et exercices guidés en autonomie (7h)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Formative : Quiz, restitution d'exercices, auto-évaluation.

Certificative : Passage de l'examen en ligne – 90 minutes 40 questions (20 ouvertes et 20 fermées) exercices en ligne sur : * Le développement d'une activité commerciale par les réseaux sociaux. * Les différentes solutions d'applications et de réseaux sociaux sur le marché. * La création de compte entreprise, la publication de contenus sur les réseaux sociaux * L'élaboration de contenus à destination des réseaux sociaux , la conception de vidéos promotionnelles à destination des réseaux sociaux, le suivi d'une stratégie de développement commerciale d'une activité par l'utilisation des réseaux sociaux, les connaissances en lien avec le développement de l'activité commerciale d'une entreprise par l'utilisation des réseaux sociaux

Cette certification enregistrée au répertoire spécifique (RS6372) n'ouvre pas droit à la possibilité d'une validation par bloc et n'a pas d'équivalence.
Les débouchés : cette certification permet d'acquérir des compétences mobilisables pour la création et le pilotage d'une entreprise, et plus largement pour le poste de dirigeant.

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Conditions d'admission

Le candidat devra présenter des connaissances en numérique. Afin de vérifier son niveau de connaissance un test sera réalisé lors de son inscription. Sa candidature sera validée dès obtention de 500 points au test de connaissances.

Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr - 04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous

Formation inscrite à France Compétences RS6372

Lien direct :
www.francecompetences.fr/recherche/rs/6372

Tarif **1200€ net de taxe**

Financeurs Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION COLLECTIVE

Créer et animer un site Internet dans un contexte entrepreneurial

Objectifs de la formation

- Rédiger un cahier des charges pour un site Internet
- Créer des contenus responsive et accessibles
- Concevoir une organisation des contenus et une navigation inclusive
- Promouvoir le contenu du site Internet
- Planifier les actions de maintenance

PROGRAMME

Rédiger un cahier des charges pour un site Internet – 7h

Objectifs marketing de l'entreprise et besoins en lien avec la création d'un site Internet vitrine

Protection des données collectées et RGPD, information des utilisateurs, sécurisation des données

Solution d'hébergement et nom de domaine

Installation et paramétrage d'un CMS

Fonctionnalités attendues : formulaire de contact, blog…

Critères d'accessibilité

Benchmark concurrentiel pour s'inspirer de bonnes pratiques et se différencier

Organisation du projet et ressources nécessaires

Créer des contenus responsive et accessibles – de 14h à 21h

Création des pages web via un logiciel de gestion de contenus (CMS)

Conditions Générales de Vente/Conditions Générales

Blog

Formulaire de contact

Carte pour géolocaliser

Contenus adaptés à la cible : style, ton, clarté.

Contenus responsive c'est-à-dire adaptés à tous les écrans

Principaux critères d'accessibilité : contrastes, textes alternatifs, polices lisibles

Voir page suivante

Tarif

1500€ net de taxe pour le site vitrine
1750€ net de taxe pour l'option e-commerce

Financeurs

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Certification

FRANCE compétences CERTIFICATION enregistrée au Répertoire spécifique

Public

Toute personne ayant un projet de création ou reprise d'entreprise quel que soit le secteur d'activité

Tout dirigeant de petite entreprise

Prérequis

- Comprendre les points essentiels d'un texte écrit
- Accéder aux applications de traitement de texte, tableur, messagerie électronique, navigation internet

Durée de la formation

Site vitrine : 6 jours / 42h + 35h travail personnel
Site e-commerce : 7 jours / 49h + 42h travail personnel

Dates et lieux de la formation

Moulins
Du 28 septembre au 19 octobre 2026
Date limite d'inscription : 11/09/2026
Date jury : 05/11/2026

Saint-Etienne
Du 02 novembre au 23 novembre 2026
Date limite d'inscription : 16/10/2026
Date jury : 11/12/2026

Lyon
Du 30 novembre au 21 décembre 2026
Date limite d'inscription : 13/11/2026
Date jury : 07/01/2027

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA 04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Créer et animer un site Internet dans un contexte entrepreneurial

Certification

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

PROGRAMME

Option site e-commerce

Installation et paramétrage d'une solution de paiement

Installation et paramétrage d'une solution de livraison

Fiches produits

Concevoir une navigation inclusive – 7h

Menus, liens, boutons

Page d'accueil

Accessibilité numérique

Promouvoir le contenu du site Internet – 7h

Moteurs de recherche ; règles de balisage, images dans le référencement

Référencement naturel (SEO) : structuration des pages, choix des mots-clés, balises, méta-descriptions, liens internes…

Référencement payant

Fidélisation de la clientèle relation client

Actions de communication ciblées : campagnes sur les réseaux sociaux, newsletters, partenariats, publications régulières

Planifier des actions de maintenance – 7h

Contenus à actualiser : offres, actualités, mentions légales…

Sauvegardes et mises à jour techniques : CMS, extensions, sécurité

Performances du site : temps de chargement, accessibilité, SEO, suivi audience

Echéances critiques : renouvellement du nom de domaine, certificats SSL…

Outils de suivi pour mesurer l'impact des actions

Mises à jour, sauvegarde et automatisation

Sécurisation du site internet

Veille

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation collective en présentiel et asynchrone
- Individualisation des parcours
- Apports méthodologiques et application au projet
- Accès au bureau virtuel BGE

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Navigation sur plusieurs pages du nouveau site Internet + évaluation de la navigation sur ordinateur et smartphone + rapport + entretien dans le cadre d'un jury

Pour l'option ecommerce : un cahier des charges, un plan de référencement et un plan de maintenance seront également à réaliser.

Cette certification enregistrée au répertoire spécifique (RS7308) n'ouvre pas droit à la possibilité d'une validation par bloc et n'a pas d'équivalence.
Les débouchés. Cette certification permet d'acquérir des compétences mobilisables pour la création et le pilotage d'une entreprise, mais plus largement sur les postes de dirigeant de TPE.

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Formateur

Nos formateurs sont des experts dans leur domaine d'activité avec une connaissance fine de la création et du développement d'entreprise. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Notre référente handicap est à votre disposition pour adapter le parcours de formation :
Julie BENET
julie.benet@bge-aura.fr
04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous

Formation inscrite à France Compétences RS7308

Lien direct :
www.francecompetences.fr/recherche/rs/7308

FORMATION INDIVIDUELLE

Améliorer son chiffre d'affaires, structurer une stratégie de développement

Objectifs de la formation

Améliorer son chiffre d'affaires et structurer sa stratégie de développement

Objectifs pédagogiques

- Analyser et améliorer son CA : travailler son offre, son identité, sa valeur ajoutée
- Établir et structurer une stratégie de développement pour son activité

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Analyser votre chiffre d'affaires de manière structurée
- Écrire une offre correspondant à l'identité et aux valeurs de l'entreprise
- Argumenter sur la valeur ajoutée de vos produits ou prestations
- Définir la stratégie commerciale adaptée
- Définir 3 objectifs stratégiques et élaborer un plan d'action opérationnel pour améliorer votre CA

PROGRAMME

Améliorer son CA – Déterminer son identité et sa valeur ajoutée : 4h

Déterminer les valeurs de son entreprise et son identité globale

Déterminer la valeur ajoutée de son offre, construire des arguments commerciaux correspondants

Structurer son offre, travailler un arbre à produits

Cibler sa clientèle correspondant aux valeurs et à l'offre proposée

Étude analytique de son CA actuel pour chaque offre proposée

Construire un plan d'actions d'amélioration de son CA

Voir page suivante

Public

Entrepreneurs Tout public et tout secteur d'activité

Prérequis

Pas de prérequis

Modalité et délai d'admission
Entretien préalable obligatoire (présentiel ou distanciel) avec l'un de nos conseillers pour réaliser un diagnostic de votre besoin

Délai entre 15 jours à 3 mois en fonction des disponibilités du client et du formateur

Durée de la formation

8 heures en entretiens individuels avec votre conseiller formateur dédié

Dates et lieux de la formation

Dans nos bureaux sur l'un de nos sites. Date selon calendrier prévisionnel

Tarif

640€ net de taxe

Financeurs

Prise en charge possible par votre OPCO

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Améliorer son chiffre d'affaires, structurer une stratégie de développement

Stratégie de développement : 4h

Comprendre les enjeux d'une stratégie commerciale

Définir ses objectifs commerciaux

Choisir des techniques de stratégie commerciale

Choisir les supports de communication adéquats

Comprendre les techniques pour mener un entretien commercial efficace

Établir un plan d'actions commerciales pour sa clientèle cible comprenant 3 objectifs stratégiques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, études de cas, mise en situation
- Moyens matériels : Bureau Virtuel (BGE Pro), supports pédagogiques, salle de formation équipée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Élaboration d'un plan d'action pour développer et améliorer son CA comprenant 3 objectifs stratégiques

Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

BGE Aura est engagé dans une démarche formation des personnes en situation de handicap.

Accessibilité des locaux (bureaux et salles de formation) aux personnes à mobilité réduite. Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap.

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION INDIVIDUELLE

Marketing digital et réseaux sociaux

Objectifs de la formation

Structurer sa stratégie digitale et renforcer sa visibilité sur les réseaux sociaux

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les fondamentaux du marketing digital et construire son plan d'actions
- Utiliser efficacement les réseaux sociaux pour dynamiser votre activité

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Comprendre et appliquer les leviers essentiels du marketing digital pour booster sa visibilité web
- Optimiser vos profils sur les plateformes sociales, publier au moins 2 contenus engageants et interagir avec votre audience afin de développer une communauté solide et attirer de nouveaux clients

PROGRAMME

Marketing digital : 4h
Comprendre les enjeux d'une présence en ligne
Connaître les différents canaux de communication digitaux et tendances actuelles : réseaux sociaux, site internet, Google My Business, emailing…
Définir ses objectifs commerciaux
Choisir les canaux de communication adaptés à son produit et à sa cible clientèle
Élaborer sa stratégie commerciale digitale et son plan d'actions – construire un tableau de bord de suivi d'impact
Travailler sur ses mots-clés et un storytelling

Voir page suivante

Public

Entrepreneurs Tout public et tout secteur d'activité

Prérequis

Pas de prérequis

Modalité et délai d'admission
Entretien préalable obligatoire (présentiel ou distanciel) avec l'un de nos conseillers pour réaliser un diagnostic de votre besoin

Délai entre 15 jours à 3 mois en fonction des disponibilités du client et du formateur

Durée de la formation

11 heures en entretiens individuels avec votre conseiller formateur dédié

Dates et lieux de la formation

Dans nos bureaux sur l'un de nos sites. Date selon calendrier prévisionnel

Tarif

880€ net de taxe

Financeurs

Prise en charge possible par votre OPCO

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA
04 73 35 12 39
contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Marketing digital et réseaux sociaux

Réseaux sociaux : 7h

Définir les objectifs commerciaux à atteindre par les réseaux sociaux

Connaître les différents réseaux et sélectionner le / les réseaux sociaux pertinents pour son objectif et sa cible clientèle

Créer un profil complet, professionnel et adapté à sa cible sur les réseaux

Rédiger et publier au moins 2 contenus percutants

Écrire un calendrier de publications

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, études de cas, mise en situation
- Moyens matériels : Bureau virtuel (BGE Pro), supports pédagogiques, salle de formation équipée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Élaboration d'un plan d'actions pour promouvoir et faire connaître votre activité

Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

BGE Aura est engagé dans une démarche formation des personnes en situation de handicap.

Accessibilité des locaux (bureaux et salles de formation) aux personnes à mobilité réduite. Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap.

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION INDIVIDUELLE

Pilotage d'entreprise, gestion de trésorerie

Objectifs de la formation

Sélectionner et mettre en place des outils afin de piloter son activité et sa trésorerie

Objectifs pédagogiques

- Construire des tableaux de bord afin de piloter son activité permettant de suivre au moins 3 indicateurs
- Mettre en place au moins un outil de suivi de sa trésorerie
- Mettre en place au moins un outil de suivi de gestion de stocks (option si pertinent, en fonction de l'activité)

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Sélectionner les outils pertinents pour suivre les indicateurs importants liés à votre activité
- Construire des tableaux de bord simples et efficaces pour piloter quotidiennement votre activité dont les stocks

PROGRAMME

Pilotage d'entreprise : 4h

Comprendre l'importance du pilotage dans la gestion des TPE

Connaître les Fondamentaux des Indicateurs Clés de Performance

Sélectionner au moins 3 indicateurs pertinents pour suivre son activité au niveau gestion et commercial

Construire les tableaux de bords personnalisés à son activité

Gestion de trésorerie : 4h

Acquérir le vocabulaire et comprendre les enjeux de la gestion de la trésorerie

Comprendre le mécanisme de la TVA

Construire son tableau de gestion de la trésorerie

Voir page suivante

Public

Entrepreneurs Tout public et tout secteur d'activité

Prérequis

Pas de prérequis

Modalité et délai d'admission
Entretien préalable obligatoire (présentiel ou distanciel) avec l'un de nos conseillers pour réaliser un diagnostic de votre projet de création

Délai entre 15 jours à 3 mois en fonction des disponibilités du client et du formateur

Durée de la formation

De 8 à 12 heures en entretiens individuels avec votre conseiller formateur dédié

Dates et lieux de la formation

Dans nos bureaux sur l'un de nos sites. Date selon calendrier prévisionnel

Tarif

De 640€ à 960€ net de taxe

Financeurs

Prise en charge possible par votre OPCO

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Pilotage d'entreprise, gestion de trésorerie

Gestion de stocks : 4h

Définir la marge et connaître la méthodologie de calcul des marges par produit ou service

Suivi des marges dans le tableau de pilotage global

Calculer son besoin de fonds de roulement

Optimiser son BFR

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, étude de cas, mise en situation
- Moyens matériels : Bureau virtuel (BGE Pro), supports pédagogiques, salle de formation équipée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Élaboration de tableaux de bords pertinents pour son activité

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

BGE Aura est engagé dans une démarche formation des personnes en situation de handicap.

Accessibilité des locaux (bureaux et salles de formation) aux personnes à mobilité réduite. Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION INDIVIDUELLE

Les bases de la comptabilité, le seuil de rentabilité, coûts et marges : vendre au bon prix

Objectifs de la formation

Améliorer ses connaissances comptables et calculer son seuil de rentabilité

Objectifs pédagogiques

- Savoir analyser un bilan comptable
- Calculer son seuil de rentabilité
- Analyser ses coûts et ses marges (optionnel)

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Lire et comprendre un bilan comptable
- D'évaluer la viabilité économique d'un projet
- Calculer vos coûts et vos marges pour chaque produit

PROGRAMME

Les bases de la comptabilité : 4h

Présentation des éléments constitutifs d'un bilan

Lire un bilan : actif – passif – Étude de cas

Comprendre le compte de résultat et les soldes intermédiaires de gestion : Valeur ajoutée – EBE – Résultat et l'appliquer à son projet

Le seuil de rentabilité : 4h

Définition des éléments constitutifs du seuil de rentabilité et méthode de calcul

Analyse du seuil de rentabilité moyen et de son impact sur le modèle économique

Calcul du seuil de rentabilité de son activité

Savoir optimiser la rentabilité de son projet

Influence du choix du statut juridique sur la rentabilité

Voir page suivante

Public

Entrepreneurs Tout public et tout secteur d'activité

Prérequis

Pas de prérequis

Modalité et délai d'admission
Entretien préalable obligatoire (présentiel ou distanciel) avec l'un de nos conseillers pour réaliser un diagnostic de votre besoin

Délai entre 15 jours à 3 mois en fonction des disponibilités du client et du formateur

Durée de la formation

De 8 à 12 heures en entretiens individuels avec votre conseiller formateur dédié

Dates et lieux de la formation

Dans nos bureaux sur l'un de nos sites.
Date selon calendrier prévisionnel

Tarif

De 640€ à 960€ net de taxe

Financeurs

Prise en charge possible par votre OPCO

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

SUITE

Les bases de la comptabilité, le seuil de rentabilité, coûts et marges : vendre au bon prix

Coûts et marges : vendre au bon prix : 4h

Définition des éléments constitutifs de coût de revient et marges, méthode de calcul

Analyse et optimisation du coût de revient moyen et de son impact sur le modèle économique

Calcul de son coût de revient pour son activité à partir des éléments de coûts de son entreprise

Benchmark des tarifs des concurrents

Définition du prix psychologique

Construire sa stratégie prix : Déterminer le tarif de ses produits au regard de sa cible clientèle et du marché

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, étude de cas, mise en situation
- Moyens matériels : Bureau virtuel (BGE Pro), supports pédagogiques, salle de formation équipée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Construction de son seuil de rentabilité

Taux de satisfaction : nouvelle formation 2026

Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

BGE Aura est engagé dans une démarche formation des personnes en situation de handicap.

Accessibilité des locaux (bureaux et salles de formation) aux personnes à mobilité réduite. Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE

RÉVÉLACTION

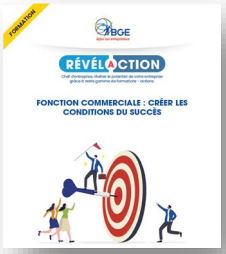

Objectifs de la formation

Mettre en place une démarche commerciale adaptée à son entreprise afin de développer son chiffre d'affaires

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant aura la capacité de :

- S'approprier les fondamentaux de la démarche commerciale
- Structurer une démarche commerciale en fonction de sa cible et de son offre
- Construire un pan d'actions commercial opérationnel
- Suivre et ajuster ses actions commerciales

PROGRAMME

- Rôle et enjeux de la fonction commerciale
- Posture commerciale et leviers de passage à l'action
- Définition de la cible, du positionnement et du message
- Identification des besoins clients et techniques de questionnement
- Processus de vente et techniques d'argumentation
- Définition des objectifs commerciaux
- Construction d'un plan d'actions commercial
- Suivi des actions et ajustement

Modalités pédagogiques

Groupe restreint de 4 à 5 participants
Alternance d'apports, d'échanges, de mises en situation et de travaux appliqués
Approche centrée sur le projet réel du participant
Intersessions dédiées à la mise en pratique

Moyens pédagogiques et techniques

Accès à la plateforme « Mon Bureau Virtuel » (MBV)
Outils de suivi et de formalisation du plan d'actions
Supports pédagogiques et ressources méthodologiques
Accompagnement individualisé par un conseiller formateur

Modalités d'évaluation

Évaluation continue à partir des productions réalisées
Analyse des actions mises en œuvre par le participant
Formalisation d'un plan d'actions personnalisé

Public

Dirigeants d'entreprise en activité. Travailleurs non-salariés (commerçants, dirigeants inscrits à l'URSSAF ou SSI), conjoints collaborateurs ou associés, relevant de l'AGEFICE

Prérequis

Être dirigeant d'une entreprise immatriculée

Durée de la formation

28 h réparties sur 1 à 4 semaines

- Alternance de séquences collectives 21h
- Accompagnements individuels 7h
- Format présentiel et/ou distanciel synchrone

Dates et lieux de la formation

Dans nos bureaux sur l'un de nos sites.
Date selon calendrier prévisionnel

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable pour adapter les modalités pédagogiques et techniques aux besoins spécifiques

Tarif — **1400€ TTC**

Financeurs — **Prise en charge possible par votre OPCO**

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

FORMATION INDIVIDUELLE

BOUSSOLE

Objectifs de la formation

Permettre au dirigeant d'entreprise d'établir un diagnostic global de sa situation et de celle e son entreprise afin de définir un plan d'actions structuré et priorisé pour sécuriser et développer son activité.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant aura la capacité de :

- Analyser sa posture de dirigeant et l'organisation de ses activités
- Réaliser un diagnostic interne et externe de son entreprise
- Identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces de son modèle économique
- Définir des axes de développement et de transformation
- Formaliser un plan d'actions opérationnel
- Identifier et mobiliser ses droits à la formation professionnelle

PROGRAMME

- Analyse du profil du dirigeant : parcours, compétences, organisation, posture
- Analyse de l'entreprise : activité, marché, modèle économique (BMC)
- Diagnostic stratégique : environnement (PESTEL), opportunités et menaces (SWOT)
- Analyse économique et financière de l'entreprise
- Identification des leviers de développement
- Construction d'un plan d'actions (objectifs, moyens, planning, indicateurs)
- Information sur les dispositifs de financement de la formation (CPF, FAF)

Modalités pédagogiques

Formation individuelle, en présentiel ou à distance
Pédagogie active basée sur la mise en application directe à l'entreprise
Alternance d'apports, d'échanges et de productions concrètes
Accompagnement par un conseiller-formateur expert

Moyens pédagogiques et techniques

Accès à la plateforme digitale « Mon Bureau Virtuel »
Supports pédagogiques (outils de diagnostic, matrices, ressources)
Outils numériques : business plan (BGE Pro), simulateurs
Suivi individualisé et traçabilité des apprentissages

Modalités d'évaluation

Évaluation continue à partir des productions réalisées
Formalisation d'un plan d'actions personnalisé
Remise d'un bilan de fin de formation

Public

Dirigeants d'entreprise en activité.
Travailleurs non-salariés (commerçants, dirigeants inscrits à l'URSSAF ou SSI), conjoints collaborateurs ou associés, relevant de l'AGEFICE

Prérequis

Être dirigeant d'une entreprise immatriculée

Modalités d'accès

- Entretien de positionnement préalable
- Analyse des besoins et vérification des prérequis
- Adaptation du parcours si nécessaire

Durée de la formation

10 h réparties sur 2 à 6 semaines

- Format : 100% individuel en présentiel ou distanciel

Dates et lieux de la formation

Dans nos bureaux sur l'un de nos sites.
Date selon calendrier prévisionnel

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable pour adapter les modalités pédagogiques et techniques aux besoins spécifiques

Tarif

600€ TTC

Financeurs

Prise en charge possible par votre OPCO

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

BGE AURA

Appui aux entrepreneurs

ACCOMPAGNEMENT

Anté-création

ACCOMPAGNEMENT EN INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Créer sa réussite : Faire plus

Objectifs

Valider la pertinence d'un projet de création / reprise d'entreprise

Construire son plan d'affaires

Elaborer son plan d'actions

PROGRAMME EN 10 PHASES

1- Positionnement : Rendez-vous individuel 1h30 : diagnostic et contractualisation

2- L'offre et le modèle économique : Rendez-vous individuel 1h30 : structuration de l'offre, modèle économique Canvas

3- L'étude de marche : Collectif 3h30 – introduction à l'étude de marché, l'étude macro-économique et l'étude micro-économique

4- Technique de communication et stratégies commerciales Collectif 3h30 – stratégie de communication et stratégie commerciale / Workshop 3h30 – comment améliorer sa posture de négociation ?

5- Bilan : entretien individuel 1h30 - validation des hypothèses et interrogation sur poursuite du parcours

6- Faisabilité financière de l'entreprise : Collectif 3h30 et workshop 3h30 : le plan de financement, le compte de résultat, le plan de trésorerie, le suivi des performances de l'entreprise

7- Point d'étape : entretien individuel 1h - Difficultés rencontrées / Etat d'avancement /Interrogations

8- Le cadre juridique et validation du bgepro d'étape : entretien individuel 1h30 - validation des parties renseignées dans BGE Pro et validation statut juridique

9- Retour vers l'emploi : atelier collectif 3h30 - organiser sa reconversion, argumentaire projet

10- Bilan final : entretien individuel 1h30 - valorisation des compétences acquises / Livrable et Plan d'actions / Orientation vers les partenaires

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en individuel et collectif en présentiel ou distanciel

Accès à la plateforme d'apprentissage et de ressources Mon Bureau Virtuel, ainsi que l'accès à BGE PRO pour la réalisation de son plan d'affaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Plan d'actions pour la poursuite du projet co-construit stagiaire et formateur

Plan de suivi à 6 et 12 mois

Suivi parcours à 1 mois et 3 mois

PARTICIPANTS DU 01/09/2022 AU 30/06/2025

- 97 % de parcours réalisés
- SUR 257 RÉPONDANTS :

33% ont créé leurs activités / 15% sont en emploi / 1% sont en formation

Public

Personnes relevant de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Jeunes de moins de 30 ans

Allocataires du RSA

Séniors demandeur d'emploi longue durée

Habitants QPV et ZRR

Prérequis

Avoir un projet de création-reprise d'entreprise

Durée de la prestation

29,5h sur 16 semaines maximum

Dates et lieux de la prestation

Prise de rendez-vous sous 48h – contact@bge-aura.fr sous réserve de remplir les critères d'éligibilité

Entrées et sorties permanentes

Accueil sur les départements : Puy-de-Dôme, Allier, Drôme, Ardèche, Haute-Loire, Loire et Rhône

Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

Tarif

Pris en charge pour le public énoncé ci-dessus

Financeurs

Financé par MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

#1jeune1solution

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA 04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL & COLLECTIF

Préparer sa création et reprise d'entreprise

Objectifs

Valider la pertinence d'un projet de création / reprise d'entreprise

Construire son plan d'affaires

Elaborer son plan d'actions

PROGRAMME

Vous recherchez de l'aide pour être conseillé, élaborer votre business plan, choisir votre statut juridique, définir votre stratégie commerciale, connaître les dispositions réglementaires de votre future activité, faire une étude de marché, connaître les financements et partenaires mobilisables.

L'accompagnement est assuré par des experts de l'entrepreneuriat, labellisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont fait partie BGE Aura.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individuel

Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan

Accès à la plateforme Mon Bureau Virtuel

Ateliers collectifs mobilisables

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 plan d'affaires est réalisé

1 feuille de route est construite

SATISFACTION : sur 109 répondants en 2025, 97% notent la « qualité du parcours » au dessus de 4 sur une échelle comprise en 1 et 5. 96% ont noté que les contenus étaient accessibles et adaptés à leurs besoins.

Tarif

Pris en charge par la Région + FSE + BGE AURA *

*L'intégralité des coûts de cette formation sur-mesure est pris en charge par l'Union européenne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et BGE Aura.

Financeurs :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cofinancé par l'Union européenne

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Public

Porteur de projet de création ou reprise d'entreprise situé en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment les demandeurs d'emploi

Prérequis

Maîtriser les savoirs de base : français, informatique, capacité rédactionnelle

Vous êtes titulaire des formations et/ou diplômes nécessaires à l'activité envisagée.

A noter : si vous avez envie d'entreprendre mais pas d'idée d'activité, vous pouvez bénéficier d'Activ'Créa de France Travail

Durée de la prestation

10h d'accompagnement individuel sur 6 mois en moyenne

Dates et lieux de la prestation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.
Accueil sur toutes les antennes de BGE Aura

Modalité d'accès
Entretien individuel de diagnostic

Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA

04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Dernière modification : 23 octobre 2026

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Incubatest par BGE Aura

Objectifs

Vérifier ses capacités et sa motivation en situation réelle d'activité

Apprendre son métier d'entrepreneur et continuer à se former sur les domaines clefs

Tester son activité dans un cadre légal et sécurisé

PROGRAMME

Un appui individuel :

Point sur les actions commerciales, de communications, de réseautage, de production, analyse du marché et des prix de vente

Cet appui est réalisé par un consultant référent. Si besoin de développer une compétence spécifique, un autre consultant peut prendre le relais.

Des formations récurrentes : commercial, communication, digital, développement personnel.

Des formations ponctuelles

Intervenants extérieurs : banquier, avocat d'affaires, comptable, assureur, graphiste…

Thématiques possibles: Intelligence artificielle, optimiser ses outils de communications, présentations commerciales, l'information dans l'entreprise…

Les Entrepreneurs à l'Essai peuvent créer leurs propres réunions par secteur d'activité ou autre.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individuel

Des ateliers et formations collectives régulières, en présentiel et en visio.

Accès à la plateforme d'apprentissage et de ressources Mon Bureau Virtuel : outils, annuaire, mise en relation, ainsi qu' accès à BGE Pro pour l'ajustement de son plan d'affaires.

Accès à la plateforme Evolbee : rédiger ses devis, factures et piloter son activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 programme d'appui établi tous les 6 mois : signé par l'entrepreneur et son conseiller référent.

1 rendez-vous individuel par mois

1 bilan réalisé à la fin du contrat CAPE, à date anniversaire

ou au moment de la sortie anticipée.

Taux de satisfaction 2025 : 100%

Tarif 25€ TTC / mois + Commission en fonction du C.A. H.T

Financeurs Formations individuelles et collectives prises en charge par la Région + FSE + BGE AURA*

*Les coûts de cet accompagnement sur-mesure sont pris en charge par l'Union européenne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et BGE Aura.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Cofinancé par l'Union européenne — BGE AURA Appui aux entrepreneurs

Public

Être demandeur d'emploi

Ou salarié à temps partiel (90% maximum)

Ou toucher un minima social (RSA, ASS, etc.)

Prérequis

Avoir un projet de création d'entreprise dont l'étude de faisabilité est débutée.

La prospection a débuté, elle est favorable et l'entrepreneur doit être proche de la facturation.

La responsabilité juridique doit pouvoir être supportée par la couveuse

Durée de la prestation

Contrat CAPE d'une durée de 3 ans maximum (1 an renouvelable).

Dates et lieux de la prestation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année. Accueil sur toutes les antennes de BGE Aura situées en Loire, Haute-Loire, Allier, Puy de Dôme.

Délais d'accès à la formation
Suite à la validation de l'activité et du niveau d'avancement, intégration sous 14 jours.

Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET
Julie.benet@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE AURA 04 73 35 12 39 contact@bge-aura.fr

Dernière modification : 23 octobre 2026

Règlement intérieur 1/3

- **I – Préambule**

Article 1 - Définition / Objet : BGE Aura, est un organisme de formation professionnelle indépendant. Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différentes formations organisées par BGE Aura, dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : BGE Aura sera dénommée ci-après «organisme de formation». Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires ». Le directeur de la formation à BGE Aura sera ci-après dénommé « le responsable de la formation ».

- **II - Dispositions Générales**

Article 2 - Le présent Règlement Intérieur est établi conformément aux articles :
- L.6352-3 à L6352-5 relatifs à l'obligation d'établir un règlement intérieur et décrivant son contenu,
- R.6352-3 à R.6352-8 relatifs aux droits disciplinaires et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail,
- R.6352-9 à R 6352-15 relatifs à la représentation des stagiaires. Il s'applique à toutes les personnes participantes à un accompagnement-formation organisé par BGE Aura. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Article 3 – Administration
Toute formation est placée sous la responsabilité d'un **responsable de formation,** sous le suivi du pôle administratif. Les explications concernant la mise en œuvre pédagogique de la formation relèvent du Responsable de formation. Les informations concernant d'éventuels dysfonctionnements ou les réclamations sont à communiquer au pôle administratif. Si vous avez des réclamations, vous pouvez adresser vos messages à qualite@bge-aura.fr

- **III - Champ d'application**

Article 4 - Personnes concernées : Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par BGE Aura et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par BGE Aura et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 5 - Lieu de la formation : La formation aura lieu soit dans les locaux de BGE Aura, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de BGE Aura, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

- **IV - Hygiène et sécurité**

Article 6 : Dispositions générales
La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :
- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation, en centre de formation comme en entreprise ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières, en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires

Article 7 - Tabac, boissons alcoolisées et drogues
Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation. L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 8 - Lieux de restauration : Le ou les repas ne sont pas pris en charge par BGE Aura. Un espace pourra éventuellement être proposé aux stagiaires pour qu'ils puissent s'installer au moment de la pause déjeuner.

Article 9 – Accident : Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident et au responsable de formation. Conformément à l'article R. 962-1 du code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 10 - Consignes d'incendie
Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation.
Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.
Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 11 - Propreté et respect des locaux et du matériel
Les locaux, le matériel et les outils pédagogiques mis à disposition doivent être respectés et rangés après leur utilisation. Leur détérioration volontaire entraînerait un remboursement immédiat. Des poubelles sont à votre disposition pour les déchets (papiers, emballages, chewing-gum...). Il est demandé de laisser les lieux propres à la fin des cours.

Article 12 - RGPD
BGE Aura s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). BGE Aura est amené à recueillir des données personnelles afin d'assurer la gestion administrative et pédagogique des formations. Ces données peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou contractuelles : organismes institutionnels (rectorat, ministère de l'éducation nationale…), prestataires techniques ou financeurs des formations.
Vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute information ou exercice de vos droits, vous pouvez contacter notre DPO : rgpd@bge-aura.fr

Règlement intérieur 2/3

- **V- Harcèlement**

Article 13 - Harcèlement sexuel : Selon les dispositions des articles L.1153-1 et suivants du code du travail, mentionnés ci-dessous, aucun salarié ne doit subir des faits :

- Soit de harcèlement sexuel, constitués par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Article L 1153-1 du Code du travail : Les agissements de harcèlement de toute personne dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers sont interdits. ***Article L 1153-2 du Code du travail :*** Aucun salarié, aucun candidat à un recrutement, à un stage ou à une période de formation en entreprise ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir des agissements de harcèlement sexuel.
Article L1153-3 du code du travail : Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné des agissements de harcèlement sexuel ou pour les avoir relatés.
Article L1153-6 du code du travail : Tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement sexuel est passible d'une sanction disciplinaire.

Article 14 - Harcèlement moral : ***Article 1152-1 du code du travail :*** Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.
Article L1152-2 du code du travail : Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés de harcèlement moral ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.
Article L1152-3 du code du travail : Toute rupture du contrat de travail intervenue en méconnaissance des dispositions des articles L. 1152 1 et L. 1152 2, toute disposition ou tout acte contraire est nul.
Article L 1152-5 du Code du travail : Tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement moral est passible d'une sanction disciplinaire.

Sanction pénale du harcèlement sexuel ou moral : Suivant l'article L.1155-2 du code du travail sont punis de 1 an d'emprisonnement et d'une amende de 3750 euros les faits de discriminations commis à la suite d'un harcèlement moral ou sexuel définis aux articles L.1152-2, L.1153-2 et L.1153-3 du présent code du travail**.**

La juridiction peut également ordonner, à titre de peine complémentaire, l'affichage du jugement, aux frais de la personne condamnée dans les conditions prévues à l'article 131-35 du Code pénal et son insertion intégrale ou par extraits, dans les journaux qu'elle désigne. Ces frais ne peuvent excéder le montant maximum de l'amende encourue.
Les textes des articles 222-33 (Harcèlement sexuel), 222-33-2 (harcèlement moral) et 222-33-2 (délit général de harcèlement moral) du Code pénal sont affichés dans le couloir des bureaux.

VI- Discipline générale et assiduité en formation

Article 15 – horaires de formation : Les formations se déroulent selon le planning et horaires transmis par le formateur. Ces horaires doivent être respectés. Le non respect de ces horaires peut entrainer des sanctions.

Article 16 - Absences, retards ou départs anticipés : En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe le financeur (employeur, administration, Fongecif, France Travail, …) de cet événement, le cas échéant.
Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics s'expose à une retenue sur sa rémunération.

Article 17 - Formalisme attaché au suivi de la formation
Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

Article 18 - Accès aux locaux de formation
Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :
- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 19 - Tenue et comportement
Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme de formation en tenue décente.
Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Toute violence physique ou verbale, seront sanctionnées.
Afin de n'apporter aucune nuisance aux habitants du voisinage, les utilisateurs des locaux sont tenus à la plus grande discrétion et au respect des espaces communs tant sur le plan de la propreté que sur le plan sonore.

Règlement intérieur 3/3

Article 20 – Mesures disciplinaires

Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise l'organisme financeur ou l'employeur du salarié stagiaire.

Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Conditions générales de vente

Article 1 – Définition / Objet

Client : co-contractant de BGE Aura.

Stagiaire : bénéficiaire direct de la prestation BGE Aura, association loi 1901 et organisme de formation déclaré.

Dans certains cas, le Client et le stagiaire sont identiques. BGE Aura assure des prestations de formation, d'accompagnement, de suivi et de conseil. Toute commande de prestation à BGE Aura par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente. La signature du devis (dématérialisée ou non) emporte de plein droit leur acceptation par le Client. BGE Aura effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens et ressources propres, soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels des contrats de co-traitance ou de sous-traitance auraient été établis.

Article 2 – Inscription

BGE Aura propose un parcours individualisé en fonction des besoins exprimés par le stagiaire. BGE Aura adresse alors un devis au Client qui doit le retourner signé et comportant la mention « Bon pour accord ». L'inscription d'un stagiaire s'effectue par la signature de ce devis. Ce devis peut être dématérialisé sur la plateforme du Client lorsqu'une telle plateforme existe et s'impose à d'autres formats. Il existe alors une procédure spécifique dont le respect permet de valider le devis.

Article 3 – Prix et règlement

Les prix sont fixés en euros et son nets de TVA, BGE Aura n'est pas assujetti à la TVA.
Financement par un particulier : comptant à la fin de la prestation.
Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un tiers financeur (Opérateur de Compétences, Fonds d'Assurance Formation, structure d'insertion, d'emploi et de formation…), il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la transmission et de la conformité de tous les documents nécessaires pour la constitution de son dossier ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de l'accord de prise en charge par le financeur qu'il aura désigné.

Si le financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
Si BGE Aura n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

Article 4 – Report, annulation et délais

BGE Aura se réserve le droit d'annuler ou de reporter exceptionnellement une formation. Le Client est dans ce cas informé dans les meilleurs délais. Les éventuels frais de formation avancés dans le cas d'une annulation définitive (sans proposition de date de report de la part de BGE Aura) lui seront remboursés.
Il ne peut prétendre à aucune indemnisation. Suivant la réglementation, vous disposez :
d'un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
d'un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».
Toute annulation de la part du Client doit faire l'objet d'une notification écrite à l'attention de BGE Aura. Toute formation commencée est due en totalité sauf abandon du stage dûment justifié par la force majeure (la jurisprudence définit la force majeure selon trois critères qui se cumulent : il s'agit d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable) et notifié à BGE Aura par courrier recommandé avec accusé de réception. Les tarifs en vigueur comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion de ceux d'hébergement, de transport et de repas.

Article 5 – Assiduité / Feuilles d'émargement

La prise en charge du financement de la formation implique une assiduité de la part du stagiaire, condition du paiement effectif de la prestation par les financeurs. Les états de présence signés constituent la base de calcul pour la prise en charge par l'organisme financeur (et selon le cas pour le versement du salaire ou de l'allocation de formation).

Article 6 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-16 du Code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

Article 7 – Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations dispensées par BGE Aura implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. BGE Aura ne pourra être tenu responsable des dommages ou pertes d'objets/effets personnels apportés par les participants à la formation.

Article 8 – Obligations réciproques

BGE Aura s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, BGE Aura n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, BGE Aura sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tous dommages immatériels ou indirects consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de BGE Aura, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à BGE Aura ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations.

Conditions générales de vente

Article 8 – Obligations réciproques

BGE Aura s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, BGE Aura n'est tenue qu'à une obligation de moyens.
En conséquence, BGE Aura sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tous dommages immatériels ou indirects consécutifs ou non.
En toutes hypothèses, la responsabilité globale de BGE Aura, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.
Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à BGE Aura ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations.

Article 9 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, BGE Aura est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des entités ou associations du réseau BGE et éventuellement avec des entreprises tierces (prestataires, sous-traitants…) pour le strict besoin des formations. En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements sous réserve des textes applicables. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de BGE Aura ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais règlementaires et à en informer BGE Aura, en écrivant à l'adresse suivante : qualite@bge-aura.fr Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, BGE Aura s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toute mesure technique et organisationnelle utile afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

- Par conséquent, BGE Aura s'engage à : ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels ;
- en cas de sous-traitance, BGE Aura se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles ;
- enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

Article 10 – Loi applicable et juridiction

Les Contrats et tous les rapports entre BGE Aura et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours comptés à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

FORMULAIRE DE RETRACTATION (Articles 6353-5 et 7 du Code du Travail)

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.
A l'attention de : BGE AURA – 1 rue Kepler - 63100 Clermont-Ferrand, direction@bge-aura.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :
……

Nom du consommateur : ……

Adresse du consommateur :
……

Nom du conseiller/formateur BGE :
……..

Date : ……..

Signature du consommateur :

BGE Aura en chiffres

29
implantations

2724
entrepreneurs accompagnés / formés en 2025

37
collaborateurs

LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Puy-de-Dôme I Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Thiers
Allier I Montluçon, Moulins, Vichy

Haute-Loire I Brioude, le Puy-en-Velay, Yssingeaux

Loire I Saint-Etienne, Roanne, Montbrison, Saint-Chamond, Firminy

Rhône I Lyon 03, Brignais, Fleurie, L'Arbresle, Neuville-sur-Saône

Drôme I Albon, Die, Eurre, Livron, Montelimar, Pierrelatte, Saint Vallier, Valence

Ardèche I Le Cheylard

contact@bge-aura.fr

04 73 35 12 39

www.bge-aura.fr

BGE AURA
Appui aux entrepreneurs

Organisme enregistré sous le numéro d'activité N°83630336463
attribué par le Service de Contrôle de la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à Clermont-Ferrand le 14 janvier 2000.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.